



SPORTS COLLECTIFS 2017-2018

LIVRET DE L'ORGANISATEUR



Se référer :

- au règlement fédéral (harmonisation) et à la fiche sport de l'activité (spécificité), pour la certification des jeunes officiels en particulier,
- à la CMD,
- et à la CMR.

La Licence UNSS

Textes de référence :

Article 2 des dispositions statutaires obligatoires pour les A.S. (décret n°86.495 du 14 mars 1986 (article 2)).

Règlement Intérieur de l'UNSS (articles III.3 – 28 et suivants)

Le décret n° 86.495 du 14 mars 1986 stipule à l'article 2 :

Font partie de l'association sportive les élèves inscrits dans l'établissement et titulaires de la licence délivrée par l'Union Nationale du Sport Scolaire.

La licence UNSS est obligatoire pour participer à des compétitions organisées par l'UNSS et est exigée, dûment validée, avant le début de toute épreuve.

Lors des compétitions UNSS, la licence peut être présentée sous différentes formes :

- listing des licenciés (sur papier ou sur support numérique),
- licence individuelle (sur papier ou sur support numérique).

À tout moment de la compétition, une vérification peut être effectuée.

Toute licence non conforme entraîne le paiement d'une amende (10€) et impose la justification d'identité.

En cas de non présentation de justificatif de licence, la participation à la compétition est soumise :

- soit à la présentation de l'attestation d'inscription par Internet, certifiée conforme par le chef d'établissement/président d'AS et attestant la présentation du certificat médical de non contre-indication et d'un justificatif d'identité ;

- soit à la présentation d'une déclaration sur l'honneur, d'un justificatif d'identité et paiement d'une amende de 10€ par licence non conforme.

En conséquence, pour toute rencontre, les services UNSS doivent prévoir les modalités nécessaires au contrôle des licences et veiller à l'application des dispositions réglementaires, rappelées ci-dessus, en s'assurant que les compositions d'équipes sont conformes.

La Tenue de Compétition

Article III 3 – 49

Dans les épreuves organisées par l'UNSS, les concurrents représentent l'Association Sportive de leur établissement et doivent en porter les couleurs.

La publicité est tolérée mais doit être conforme à la réglementation définie en Assemblée Générale de l'UNSS. Le choix de la publicité est soumis à l'autorisation préalable de la Direction Nationale de l'UNSS après avis du Directeur du Service Départemental et du Directeur du Service Régional. Cette autorisation devra obligatoirement être présentée avant toute rencontre.

Article III 3 – 50

Un concurrent ne portant pas les couleurs de son établissement peut se voir refuser la participation à l'épreuve par l'organisation ou l'arbitre.

De même l'absence d'autorisation ou une publicité non conforme aux dispositions entraînera la non-participation à la rencontre.

Les Accompagnateurs d'Équipes

Dispositions statutaires obligatoires pour les associations sportives scolaires

Décret n° 86-495 du 14 mars 1986

J.O. du 16 mars 1986

B.O. n°13 du 13 avril 1986

Article 2-4

« L'animation de l'association est assurée par les enseignants d'éducation physique et sportive de l'établissement. Un personnel qualifié peut assister l'équipe pédagogique à la demande et sous responsabilité de cette dernière. Il devra alors recevoir l'agrément du comité directeur ».

En conséquence toute personne encadrant une équipe lors de compétitions relevant de l'UNSS devra être en mesure de fournir un document attestant de cet agrément, sous peine de se voir exclure de la compétition, ou interdire l'encadrement sportif de l'équipe. Cf document annexe 4.



UNSS
UNION NATIONALE
DU SPORT SCOLAIRE

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e)

Nom, Prénom (Professeur d'EPS
accompagnateur)

DECLARE SUR L'HONNEUR QUE L'ELEVE :

Nom, Prénom

Date de naissance

Etablissement

Est régulièrement licencié(e) à l'UNSS pour l'année en cours
(cf art. I.2.4. Règlement intérieur).

Date et signature :

ANNEXE I DEMANDE DE REPÊCHAGE

■ Je soussigné _____
Président de l'association sportive du collège lycée⁽¹⁾ _____
à _____ Académie de _____
sollicite le repêchage de mon équipe (catégorie) _____ de (sport) _____
pour les championnats de France UNSS de qui se dérouleront à _____
du _____ au _____ 20 _____

■ Je m'engage, en cas de repêchage, à ce que cette équipe participe effectivement aux championnats de France

■ Les demandes de repêchage seront conditionnées à la réception de ce document

■ Justifications de la demande : _____

■ Coordonnées de l'enseignant responsable obligatoires :

Tél : _____ Portable : _____ Courriel : _____

À _____ le _____ 20 _____

Signature du Président de l'association sportive

■ Avis du directeur du service régional UNSS : _____

Signature du directeur régional UNSS

(1) Rayer la mention inutile

PRATIQUER LE SPORT À L'ÉCOLE : UNE QUESTION DE VALEUR

AU SEIN DE MON ÉTABLISSEMENT JE M'ENGAGE À :

- À l'association sportive et dans l'établissement
 - Partager mes compétences pour faire progresser l'autre
 - Prendre des initiatives
 - Accepter différentes responsabilités
 - Promouvoir mon association sportive

- Sur le terrain
 - Donner le meilleur de moi-même
 - Me contrôler en évitant toute violence et incivilité
 - Respecter l'autorité arbitrale
 - Écouter et accepter les remarques

- Lors des championnats, des déplacements et des rencontres
 - Respecter et m'enrichir de toutes les différences
 - Représenter dignement mon établissement

« UNSS, partageons plus que du sport ! »

■ Je soussigné _____

Président de l'association sportive du collège lycée ⁽¹⁾ _____ à _____

Académie de _____ conformément aux :

Dispositions statutaires obligatoires pour les associations sportives scolaires

Décret n° 86-495 du 14 mars 1986

J.O. du 16 mars 1986

B.O. n°13 du 13 avril 1986

Article 2-4

« L'animation de l'association est assurée par les enseignants d'éducation physique et sportive de l'établissement. Un personnel qualifié peut assister l'équipe pédagogique à la demande et sous responsabilité de cette dernière. Il devra alors recevoir l'agrément du comité directeur ».

Autorise M. _____

M. _____

M. _____

M. _____

à encadrer l'équipe de ⁽²⁾ _____

pour les championnats de France UNSS de qui se dérouleront à _____

du _____ au _____ 20 _____

À _____ le _____ 20 _____

Signature du Président de l'association sportive

(1) Rayer la mention inutile

(2) Sport

VADE-MECUM DU CAPITAINE D'EQUIPE

- ❖ Choisi par ses camarades équipiers
- ❖ Il représente son équipe avant, pendant, et après les matches
- ❖ Il doit être un exemple en toutes circonstances

SES TACHES

LES JOURS AVANT LA RENCONTRE	<u>JUSTE AVANT LA RENCONTRE</u>	PENDANT LA RENCONTRE	APRES LA RENCONTRE
<ul style="list-style-type: none"> ☞ Participe à tous les entraînements. ☞ Prend contact avec les professeurs d'EPS pour mettre au point les consignes de jeu et régler les problèmes matériels ☞ Contacte et informe ses camarades et leur donne des responsabilités : <ul style="list-style-type: none"> • Arbitre • Vice capitaine • Responsable matériel • Reporter 	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Organise son équipe ☞ Serre la main du capitaine adverse et de l'arbitre ☞ Vérifie les licences ☞ Tire au sort la balle ou le terrain ☞ Rappelle les dernières consignes de jeu 	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Encourage ou calme ses partenaires ☞ Rappelle les consignes mises au point avant la rencontre ☞ Règle les litiges et les conflits ☞ Il est le seul interlocuteur de l'arbitre pour demander des explications si nécessaire 	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Remercie l'arbitre ☞ Fait serrer la main des adversaires et de l'arbitre ☞ Signe la feuille de match ☞ Analyse avec ses camarades les raisons de la victoire ou de la défaite ☞ Réconforte ses partenaires dans la défaite et les modère dans la victoire ☞ Fixe les rendez-vous pour le prochain entraînement et le prochain match

J.P COLIN

Conjointement, port du brassard.

Championnats de France par Équipe d'Établissement

1. Catégories d'Âge

L'UNSS organise des Championnats de France par Équipe d'Établissement en :

Minimes	nés en 2003 et 2004, (1 ou 2 élèves nés en 2002 autorisés selon les activités).
Cadets	nés en 2001 et 2002, (1 ou 2 élèves nés en 2000 autorisés selon les activités).
Juniors/Seniors	nés en 1999 et avant, aucun surclassement de C2.

2. Conditions de Participation

Les Championnats par Équipe d'Établissement sont ouverts à toutes les équipes d'association sportive **sauf** :

- des équipes d'association sportive ayant atteint les **2 années précédentes** les 1/4 de finale du championnat de France par Équipe d'Établissement Minimes et Cadets
- des équipes d'association sportive ayant atteint les **1/2 finales** du championnat de France **Excellence** de l'année précédente, dans la même catégorie d'âge et de sexe¹
- en minimes, cadets, des équipes comportant des élèves inscrits sur la liste des Sections Sportives Scolaires, des Pôles Espoir ou sur une liste fédérale fournie à l'UNSS par la Fédération sportive concernée, inscrit dans un centre de formation ou de pré-formation et sur les listes de Haut Niveau du Ministère de la Santé et des Sports (Haut Niveau, Jeunes, Espoir)
- en juniors seniors TOUS les élèves sont autorisés à participer à l'exception des élèves inscrits sur les listes des Pôles Espoir et Pôles France, les équipes comportant **UN** élève appartenant à des Centres de formation ou de préformation.
- des associations sportives dont l'équipe a fait **forfait** l'année précédente lors des phases finales du championnat de France dans la même catégorie d'âge, de sexe et dans le même sport
- Toute équipe qui déclare forfait dans les huit jours précédant les championnats de France devra, en plus, acquitter à l'organisateur les frais d'hébergement et de restauration prévus par la convocation
- Les équipes qui ne respectent pas les impositions de la convocation au championnat de France
- des associations sportives dont l'équipe n'a pas assisté à la **cérémonie protocolaire** l'année précédente lors des phases finales du championnat de France dans le même catégorie d'âge, de sexe et dans le même sport.
- Les équipes dont un élève a participé à une rencontre excellence lors de l'année scolaire en cours et dans le même sport

¹ Dans ces deux cas, une 2^{ème} équipe de la même association sportive pourra s'inscrire en championnat par équipe d'établissement dans la même catégorie d'âge et de sexe, à condition de fournir des listes de joueurs séparées avant le début du championnat départemental à la Direction Nationale

Les établissements comportant des Sections Sportives Scolaires ne pourront s'engager en championnat de France par équipe d'établissement uniquement s'ils ont engagé une ou plusieurs équipes en championnat excellence dans la même catégorie d'âge et de sexe et dans le même sport.

Les équipes hors Sections Sportives Scolaires, obligées à participer au championnat excellence pourront revenir en équipe d'établissement l'année n+1 si elles n'obtiennent pas le niveau de résultat plancher défini par la commission mixte nationale. Elles ne pourront pas, en revanche, présenter d'équipe en championnat de France par équipe d'établissement l'année en cours.

3. Conditions Particulières

Les établissements comportant des Sections Sportives Scolaires ne POURRONT s'engager en Championnats de France par Équipe d'Établissement **QUE** s'ils ont engagé une ou plusieurs équipes en Championnats Excellence dans la même catégorie d'âge et de sexe

Un joueur peut participer en Équipe Établissement dans **plusieurs catégories d'âge** mais pas dans la même journée

4. Jeunes Officiels

La réglementation départementale ou académique peut autoriser le Jeune Arbitre à jouer. **Au-delà, il n'est plus autorisé à jouer.**

Lors des championnats académiques toutes les équipes qualifiées doivent présenter un jeune arbitre de niveau départemental minimum. En cas de défaut l'équipe ne pourra prétendre à une qualification.

Le responsable Jeune Arbitre de la Commission Mixte Régionale devra les faire convoquer, valider leur certification et les proposer aux rencontres Inter-académiques et aux Championnats de France UNSS.

4.1. Championnats Départementaux et Académiques

Lorsque seulement deux équipes sont présentes, il est de la responsabilité de l'organisateur de prévoir des arbitres neutres. En cas d'absence du ou des arbitre(s) désigné(s) par la commission compétente, l'épreuve **DOIT** avoir lieu, et les équipes présentes ne peuvent se prévaloir de cette absence pour remettre la rencontre (article III.3.55 du Règlement Intérieur de l'UNSS, alinéa b et c).

Au terme des compétitions académiques, toutes les équipes qualifiées doivent présenter un Jeune Arbitre de niveau Académique minimum (Cf. LC JOFF de janvier 2012).

4.2. Championnats Inter-académiques et Championnats de France

4.2.1. Championnats Inter-académiques

Lors des rencontres Inter-académiques, l'organisateur de la compétition choisira la formule la plus adaptée pour superviser les arbitres en présence, obligatoirement de niveau académique.

Lors des championnats inter-académiques toutes les équipes qualifiées doivent présenter un jeune arbitre de niveau académique minimum. En cas de défaut l'équipe ne pourra prétendre à une qualification.

4.2.2. Championnats de France

Le Jeune Arbitre de l'équipe

Chaque équipe est obligatoirement accompagnée par un Jeune Arbitre licencié UNSS et de niveau académique minimum obligatoire.

Il fait partie de la délégation et est pris en charge par l'association sportive de l'établissement qualifié.

En cas de d'absence l'équipe ne pourra participer au championnat.

Dans chaque académie, la sélection des meilleurs Jeunes Officiels peut être réalisée. Ils sont désignés par la Commission Mixte Régionale sous la responsabilité des directeurs des services régionaux qui les convoquent sur les championnats concernés. Ils doivent être certifiés au niveau académique au minimum. Financièrement, leur déplacement, avec une équipe qualifiée de l'académie ou non, est pris en charge par le service régional dont ils dépendent. Leur hébergement et leur restauration seront pris en charge par la Direction Nationale.

5. Organisation des Rencontres

Le service UNSS organisateur des rencontres départementales et académiques, doit informer toutes les équipes du règlement général de la compétition.

À compter du niveau Inter-académique, le règlement National s'impose.

Pour chaque rencontre, l'organisateur doit fournir aux responsables de salles et de terrains un dossier comprenant : les feuilles de match officielles, le règlement de la compétition en vigueur.

5.1. Points attribués en formule « Poule »²

5.1.1. Handball, Hockey sur Gazon et Rugby

Résultat d'un match	Gagné	⇒ 3 points
	Nul	⇒ 2 points
	Perdu	⇒ 1 point
	Forfait ³	⇒ 0 point

5.1.2. Football, Futsal

Résultat d'un match	Gagné	⇒ 4 points
	Nul	⇒ 2 points
	Perdu	⇒ 1 point
	Forfait ⁴	⇒ 0 point

2 En Volley-ball, et lors de poule de trois équipes, le 1^{er} match sera tiré au sort ; le 2^{ème} match opposera l'équipe vainqueur du 1^{er} match à la 3^{ème} équipe ; le 3^{ème} match opposera l'équipe perdante du 1^{er} match à la 3^{ème} équipe

3 Y compris pour le nombre de joueurs insuffisant sur le terrain après exclusion ou blessure.

Dans ce cas :

Basketball	match gagné	20 - 0
Football	match gagné	5 - 0
Futsal	match gagné	5 - 0
Handball	match gagné	5 - 0
Rugby	match gagné	25 - 0 (5 essais à 0)
Ultimate	match gagné	13 - 0
Volley-Ball	match gagné	2 ou 3 sets à 0, (25 - 0)

4 Y compris pour le nombre de joueurs insuffisant sur le terrain après exclusion ou blessure.

Dans ce cas :

Basketball	match gagné	20 - 0
Football	match gagné	5 - 0
Futsal	match gagné	5 - 0
Handball	match gagné	5 - 0
Rugby	match gagné	25 - 0 (5 essais à 0)
Ultimate	match gagné	13 - 0
Volley-Ball	match gagné	2 ou 3 sets à 0, (25 - 0)

5.1.3. Basketball, Ultimate et Volley-ball

Résultat d'un match	Gagné	⇒ 2 points
	Perdu	⇒ 1 point
	Forfait	⇒ 0 point

5.2. En cas d'égalité à la fin des matches de poule

5.2.1.

En **Basketball, Football, Futsal, Handball, Hockey sur Gazon, Rugby**, utiliser successivement les critères ci-après :

En cas d'égalité à la fin des matches de poule, utiliser successivement les critères ci-après :

1. Prendre le résultat du ou des matches les ayant opposés pour faire la différence entre les buts marqués et les buts concédés.
2. Si une égalité persiste, donner la victoire à l'équipe qui, sur le ou les matches les ayant opposés, a reçu le moins de points de pénalité.
3. Si une égalité persiste, prendre le goal-average général de l'ensemble des matches de la poule.
4. Si une égalité persiste, donner la victoire à l'équipe qui, sur l'ensemble des matches de la poule, a reçu le moins de points de pénalité.
5. Si une égalité persiste, la victoire sera donnée à l'équipe dont la moyenne d'âge est la plus faible (joueurs inscrits sur la feuille de composition d'équipe)

ATTENTION POUR LE FOOTBALL-FUTSAL : en phase de poule, en cas d'égalité à la fin du classement de la poule, le résultat des tirs aux buts ne départage pas les 2 équipes à égalité à ce moment du championnat.

5.2.2.

En **Volley-ball**, utiliser successivement les critères ci-après :

En cas d'égalité sur un match de poule, Utiliser successivement les critères ci-après :

1. Prise en compte du quotient général entre les sets marqués et ceux concédés.
2. Si une égalité persiste, prise en compte du quotient général entre les points marqués et ceux concédés.
3. Si une égalité persiste donner la victoire à l'équipe qui, sur l'ensemble des matches de la poule, a reçu le moins de points de pénalité.
4. Si une égalité persiste prendre le quotient particulier entre les sets marqués et ceux concédés, puis prise en compte du quotient particulier entre les points marqués et ceux concédés.
5. Si une égalité persiste, la victoire sera donnée à l'équipe dont la moyenne d'âge est la plus faible (joueurs inscrits sur la feuille de composition d'équipe).

5.3. En cas d'égalité à la fin d'un match éliminatoire

BASKETBALL	Autant de prolongations qu'il faut pour départager les équipes
VOLLEY-BALL	Matches en 2 ou 3 sets gagnants
HANDBALL	Il sera procédé à une prolongation dite « Mort subite » L'engagement sera donné à l'équipe qui aura reçu le moins de points de pénalité, le moins de 2 minutes, ensuite tirage au sort
FOOTBALL FUTSAL	En championnat établissement, l'équipe ayant le moins de points de pénalité gagne ; si l'égalité persiste, séance de tirs au but ; pas de prolongation, en championnat excellence, tirs au but ; pas de prolongation.
RUGBY	La victoire est donnée à l'équipe qui a reçu le moins de points de pénalité durant tout le tournoi ⁵ Si l'égalité persiste, l'équipe qui a marqué le plus grand nombre d'essais dans le tournoi En cas d'égalité, la différence entre les essais marqués et les essais encaissés dans le tournoi En cas de nouvelle égalité, la victoire sera donnée à l'équipe dont la moyenne d'âge est la plus faible (joueurs inscrits sur les feuilles de match)

⁵ Sous réserve que les équipes aient joué le même nombre de matches, sinon il faudra effectuer une péréquation

③ Précisions spécifiques par Activité

BASKETBALL Équipe d'Établissement



LICENCIÉS AUTORISÉS	Minimes Cadets	
COMPOSITION DES ÉQUIPES	10 compétiteurs maximum sur l'ensemble des championnats - MINIMES de collège avec M1, M2, C1 (1 C1 maximum sur la feuille de composition d'équipe déposée à l'accueil) - CADETS avec M2, C1 et C2 Surclassement interdit	
JEUNE ARBITRE	1 Jeune Arbitre valide par équipe qualifiée Niveau académique minimum Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être joueur lors de la compétition En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France	
JEUNE COACH	- 1 Jeune Coach obligatoire par équipe qualifiée - Il ne peut pas être d'une autre association sportive de l'académie - Il ne peut pas être joueur lors de la compétition - En cas d'absence, l'association sportive concernée sera déclassée (annexe 5)	
TYPE DE JEU	5C5	
NOMBRE DE JOUEURS MINIMUM SUR LE TERRAIN ⁶	DÉBUT DE MATCH	5
	PENDANT LE MATCH	2
NOMBRE DE JOUEURS SUR LA FEUILLE DE MATCH	10	
NOMBRE DE JOUEURS POUR UN TOURNOI	10	
NOMBRE DE FAUTES PERSONNELLES	4 sur les tournois / 5 sur match sec	
NOMBRE DE FAUTES / ÉQUIPE	4 (LF à la 5è)	
	MINIMES	CADETS
BALLONS FILLES	Taille 6	
BALLONS GARÇONS	Taille 7	
DURÉE D'UN MATCH PAR JOUR À TITRE INDICATIF	4 x 8'	4 x 10'
SI 2 MATCHES DANS LA MÊME JOURNÉE	4 x 6'	4 x 8'
DURÉE TOTALE DE JEU PAR JOUR	50' (temps effectif)	64' (temps effectif)
MIXITÉ	Pas de mixité	
DIVERS	Pas de match nul ; faire disputer autant de prolongations que nécessaire pour départager les équipes : - 5' si un match - 3' si plusieurs matches	

⁶ La rencontre s'arrête si le nombre de joueur descend à 1 et l'équipe perd la rencontre par défaut
- si l'autre équipe mène, le score au moment de l'arrêt est entériné
- si l'équipe en défaut mène, elle perd la rencontre par 20 à 0

FOOTBALL⁷ Équipe d'Établissement



Football à 8 minimes filles, minimes garçons

LICENCIÉS AUTORISÉS	Minimes Garçons Minimes Filles	
COMPOSITION DES ÉQUIPES	12 compétiteurs maximum sur l'ensemble des championnats - minimes Garçons avec M1, M2, C1 (1 C1 maximum sur la liste de composition d'équipe déposée à l'accueil) - minimes de Filles avec B3, M1, M2, C1 (1 C1 maximum sur la liste de composition d'équipe déposée à l'accueil) - Mixité interdite - Surclassement interdit	
JEUNE ARBITRE	- 1 Jeune Arbitre par équipe qualifiée - Niveau académique minimum - Il peut être d'une autre association sportive de l'académie - Il ne peut pas être joueur lors de la compétition - En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France	
JEUNE COACH	- 1 Jeune Coach obligatoire par équipe qualifiée - Il ne peut pas être d'une autre association sportive de l'académie - Il ne peut pas être joueur lors de la compétition - En cas d'absence, l'association sportive concernée sera déclassée	
TYPE DE JEU	à 8	
NOMBRE DE JOUEURS MINIMUM SUR LE TERRAIN	6	
NOMBRE DE JOUEURS SUR LA FEUILLE DE MATCH	12	
NOMBRE DE JOUEURS POUR UN TOURNOI	12	
	MINIMES G	MINIME F
BALLONS	Taille 5	Taille 4
DURÉE D'UN MATCH PAR JOUR À TITRE INDICATIF	2 x 25'	
SI 2 MATCHES DANS LA MÊME JOURNÉE	2 x 17'	
DURÉE TOTALE DE JEU PAR JOUR	75'	
MIXITÉ	Pas de mixité	

Championnats de France UNSS Équipes d'Établissement Football à 7 cadets, lycées filles⁸, juniors garçons

⁷ Règlement UNSS de Football à 7 en téléchargement sur le site www.unss.org

Précisions spécifiques

- En Juniors TOUS les élèves sont autorisés à participer à l'exception **des élèves inscrits sur une liste de Section Sportive Scolaire de football et/ou futsal**, des élèves inscrits sur les listes des Pôles Espoir et Pôles France, les équipes comportant **UN** élève appartenant à des Centres de formation.

LICENCIÉS AUTORISÉS	Minimes Garçons Minimes Filles Cadets Cadettes Juniors Garçons		
COMPOSITION DES ÉQUIPES	12 compétiteurs maximum sur l'ensemble des championnats - Cadets avec M2, C1, C2 sur la liste de composition d'équipe déposée à l'accueil - Lycée Filles avec M2, C1, C2, J1, J2 - Juniors garçons avec C2, J1, J2 sans limitation de nombre - Mixité interdite - Surclassement interdit		
JEUNE ARBITRE	- 1 Jeune Arbitre par équipe qualifiée - Niveau académique minimum - Il peut être d'une autre association sportive de l'académie - Il ne peut pas être joueur lors de la compétition - En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France		
JEUNE COACH	- 1 Jeune Coach obligatoire par équipe qualifiée - Il ne peut pas être d'une autre association sportive de l'académie - Il ne peut pas être joueur lors de la compétition - En cas d'absence, l'association sportive concernée sera déclassée		
TYPE DE JEU	à 7		
NOMBRE DE JOUEURS MINIMUM SUR LE TERRAIN	6		
NOMBRE DE JOUEURS SUR LA FEUILLE DE MATCH	12		
NOMBRE DE JOUEURS POUR UN TOURNOI	12		
	CADETS	LYCEES FILLES	JUNIORS Garçons
BALLONS	Taille 5		
DURÉE D'UN MATCH PAR JOUR À TITRE INDICATIF	2 x 30'		2 x 35'
SI 2 MATCHES DANS LA MÊME JOURNÉE	2 x 20'		2 x 25'
DURÉE TOTALE DE JEU PAR JOUR	90'		105'
MIXITÉ	Pas de mixité		

⁸ Les équipes de collèges sont autorisées

Championnats de France UNSS Excellence **Football à 11 Minimes Garçons , Football à 8** **Minimes Filles**



Conditions de participation

Les conditions de participation applicables sont celles mentionnées dans le Règlement Fédéral UNSS en vigueur et complétées par les conditions particulières suivantes.

Pourront s'inscrire toutes les équipes d'associations sportives sauf :

- Les associations sportives comportant **UN** élève inscrit sur la liste des Pôles Espoir, des Pôles France ou sur une liste fédérale fournie à l'UNSS par la Fédération Française de Football, ou la ligue de football professionnelle, **UN** élève appartenant à des centres de formation et sur les listes de Haut Niveau du Ministère des Sports (Haut Niveau, Jeunes, Espoir),

Les joueurs « sous convention » avec un « centre de formation » ne sont pas concernés par cette restriction

Équipes obligatoirement en championnat Excellence

- Les associations sportives ayant atteint en **2017** les ½ finales des championnats de France Excellence Football ou Futsal,
- Les associations sportives ¼ de finaliste **2016 et 2017** lors des championnats de France par Équipes d'Établissement Football ou Futsal.

LICENCIÉS AUTORISÉS	Benjamins Minimes	
	MINIMES Garçons	MINIMES Filles
TYPE DE JEU	à 11	à 8
COMPOSITION DES ÉQUIPES	avec M1, M2 + B3 surclassé (présentation obligatoire d'un certificat médical de surclassement)	
JEUNE ARBITRE	<ul style="list-style-type: none"> - 1 Jeune Arbitre par équipe qualifiée - Niveau académique minimum - Il peut être d'une autre association sportive de l'académie - Il ne peut pas être joueur lors de la compétition - En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France 	
JEUNE COACH	<ul style="list-style-type: none"> - 1 Jeune Coach obligatoire par équipe qualifiée. Il est non joueur. - Il ne peut pas être d'une autre association sportive de l'académie - Il ne peut pas être joueur lors de la compétition - En cas d'absence, l'association sportive concernée sera déclassée 	
NOMBRE DE JOUEURS MINIMUM SUR LE TERRAIN	8	6
NOMBRE DE JOUEURS SUR LA FEUILLE DE MATCH	18	12
NOMBRE DE JOUEURS POUR UN TOURNOI	18	12
BALLONS	Taille 5	
DURÉE D'UN MATCH PAR JOUR À TITRE INDICATIF	2 X 35'	2 X 30'
SI 2 MATCHES DANS LA MÊME JOURNÉE	2 X 25'	2 X 20'
MIXITÉ	Pas de mixité	

Championnats de France UNSS Lycée Excellence Football à 11

Conditions de participation

Les conditions de participation applicables sont celles mentionnées dans le Règlement Fédéral UNSS en vigueur et complétées par les conditions particulières suivantes.

Pourront s'inscrire toutes les équipes d'associations sportives sauf :

- Les associations sportives comportant **UN** élève inscrit sur la liste des Pôles Espoir, des Pôles France ou sur une liste fédérale fournie à l'UNSS par la Fédération Française de Football, **UN** élève appartenant à des centres de formation et sur les listes de Haut Niveau du Ministère en charge des Sports (Haut Niveau, Jeunes, Espoir).
- Les associations sportives comportant les élèves cadets et juniors 1 appartenant aux sections sportives « élite de la FFF » figurant soit sur les listes de participation au challenge Leroy, soit au moins une fois sur une feuille de match de ce challenge, ou sous contrat au 30 octobre 2017 dans un club professionnel à la FFF et LFP.

Les joueurs « sous convention » avec un « centre de formation » ne sont pas concernés par cette restriction.

Équipes d'associations sportives obligatoirement en championnat Excellence

- Les associations sportives ayant atteint en 2017 les ½ finales des championnats de France Excellence Football ou Futsal,
- Les associations sportives ¼ de finaliste 2016 et 2017 lors des championnats de France par Équipes d'Établissement Football ou Futsal.

LICENCIÉS AUTORISÉS	Cadets Juniors	
	LYCEES Garçons	LYCEES Filles
TYPE DE JEU	à 11	
COMPOSITION DES ÉQUIPES	- Lycée avec C1, C2, J1 - Pas de surclassement	
JEUNE ARBITRE	1 Jeune Arbitre par équipe qualifiée Niveau académique minimum Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être joueur lors de la compétition En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France	
JEUNE COACH	<ul style="list-style-type: none"> - 1 Jeune Coach obligatoire par équipe qualifiée. Il est non joueur. - Il ne peut pas être d'une autre association sportive de l'académie - Il ne peut pas être joueur lors de la compétition - En cas d'absence, l'association sportive concernée sera déclassée 	
NOMBRE DE JOUEURS MINIMUM SUR LE TERRAIN	8	
NOMBRE DE JOUEURS SUR LA FEUILLE DE MATCH	18	
NOMBRE DE JOUEURS POUR UN TOURNOI	18	
BALLONS	Taille 5	
DURÉE D'UN MATCH PAR JOUR À TITRE INDICATIF	2 X 40'	2 X 35'
SI 2 MATCHES DANS LA MÊME JOURNÉE	2 X 25'	2 X 20'
DURÉE DES MATCHS AU CF	2 X 30'	2 X 25
MIXITÉ	Pas de mixité	

Spécificités Lycée garçons Excellence

2 filières de qualification différentes

1. Filière Excellence UNSS : 12 équipes qualifiées

Conditions de participation :

- Ce Championnat est ouvert aux C1, C2, J1 (pas de Minimes 2 surclassés).
- Les phases qualificatives Académiques et Inter-académiques sont ouvertes à toutes les Équipes d'Établissement et aux Sections Sportives, y compris les Sections Sportives second cycle régionales labellisées « Élite » par la FFF et participant au « Challenge Jean Leroy » **sous conditions énoncées au point 3.**
- Ne pourront participer à la filière de qualification UNSS Lycée Excellence que les sections sportives labellisées « Elite » par la FFF ayant engagé une équipe en « Challenge Jean Leroy »

2. Filière Challenge Jean Leroy : 4 équipes qualifiées (repêchage possible d'équipe(s) supplémentaire(s))

Conditions de participation :

- **La Fédération Française de Football organise le « Challenge Jean Leroy »** ouvert uniquement aux Sections Sportives second cycle régionales labellisées « Élite ».
- Ouvert à tous les élèves à l'exclusion des joueurs sous contrat dans un club professionnel.
- Les licences FFF et UNSS sont obligatoires.
- **L'organisation des phases qualificatives est prise en charge par la FFF qui communique ensuite à l'UNSS les noms des 4 établissements qualifiés, et le classement du 2^{ème} tour qualificatif du Challenge Jean Leroy (pour les besoins d'un repêchage éventuel au championnat de France lycée Excellence).**
- **Les services UNSS peuvent être co-organisateurs des phases qualificatives.**
- La FFF s'engage à fournir les listes nominatives de tous les élèves des sections sportives labellisées Elite. Les quatre premières équipes seront qualifiées pour le Championnat de France UNSS « Lycée Excellence ».
- Les directions régionales UNSS peuvent obtenir la liste des sections sportives labellisées « Élite » auprès des cadres techniques des ligues ou sur le site de la Fédération Française de Football : <https://www.fff.fr/articles/details-articles/176616-liste-des-sections-sportives-scolaires-labellisees-2017-2018>

3. Conditions particulières des équipes participant au challenge Jean Leroy et à la filière Lycée Excellence

Les sections sportives Jean Leroy doivent déposer à la date du **15 octobre 2017** deux listes de joueurs à la direction nationale UNSS et à la FFF :

- Liste des joueurs engagés uniquement dans la filière Jean Leroy. Ces joueurs ne peuvent concourir que dans cette filière
- Liste de joueurs engagés dans la filière UNSS Lycée Excellence. Ces joueurs ne peuvent jouer que dans la filière UNSS Lycée Excellence.

Attention, tout joueur engagé au Challenge Jean LEROY ou ayant figuré au moins une fois sur une feuille de match ne peut participer aux différentes phases du Championnat de France UNSS Lycée Excellence. Des contrôles seront effectués.

Remarque : ces listes doivent être envoyées par les sections sportives « Jean Leroy » à la direction nationale UNSS et à la FFF - Nathalie Taddei (nathalie.taddei@unss.org) / Xavier Vignal (xvignal@fff.fr) - date **limite 15 octobre 2017**

Les directions régionales UNSS peuvent obtenir la liste des sections sportives labellisées auprès des cadres techniques des ligues, et les listes des joueurs engagés auprès de la direction nationale UNSS.

La FFF s'engage à fournir les listes des joueurs engagés ainsi que les copies des feuilles de match à l'UNSS à l'issue du premier tour du challenge.

FUTSAL

Équipe d'Établissement



LICENCIÉS AUTORISÉS	Minimes Cadets Juniors			
COMPOSITION DES ÉQUIPES	10 compétiteurs maximum sur l'ensemble des championnats - minimes de collège avec B3, M1, M2, C1 (1 C1 maximum sur la feuille de composition d'équipe déposée à l'accueil) - cadets garçons avec M2, C1, C2 (M2 autorisés sans limitation de nombre) - lycée filles ⁹ avec M2, C1, C2, J1, J2 Mixité interdite			
JEUNE OFFICIEL	1 Jeune Officiel par équipe qualifiée Niveau académique minimum (pastille jaune) Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être joueur lors de la compétition En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France			
TYPE DE JEU	à 5			
JEUNE COACH	<ul style="list-style-type: none"> - 1 Jeune Coach obligatoire par équipe qualifiée - Il ne peut pas être d'une autre association sportive de l'académie - Il ne peut pas être joueur lors de la compétition - En cas d'absence, l'association sportive concernée sera déclassée 			
NOMBRE DE JOUEURS MINIMUM SUR LE TERRAIN	3			
NOMBRE DE JOUEURS SUR LA FEUILLE DE MATCH	10			
NOMBRE DE JOUEURS POUR UN TOURNOI	10			
	MINIMES		CADETS Garçons / Lycée Filles	
BALLONS	Spécifique futsal taille 4 - Les ballons en feutre sont interdits			
DURÉE D'UN MATCH PAR JOUR À TITRE INDICATIF	2 x 20'		2 x 25'	
SI 2 MATCHES DANS LA MÊME JOURNÉE	2 x 12'		2 x 15'	
DURÉE TOTALE DE JEU PAR JOUR	60'		75'	
MIXITÉ	Pas de mixité			
CHAMPIONNAT DE FRANCE (I.A. SI POSSIBLE)	Temps de jeu décompté 2 x 10' MF	Temps de jeu décompté 2 x 12' MG	Temps de jeu décompté 2 x 12' LYCF	Temps de jeu décompté 2 x 12' CG

⁹ Les équipes de collèges sont autorisées

- En Juniors Garçons TOUS les élèves sont autorisés à participer à l'exception **des élèves inscrits sur une liste de Section Sportive Scolaire de football et/ou futsal**, des élèves inscrits sur les listes des Pôles Espoir et Pôles France, les équipes comportant **UN** élève appartenant à des Centres de formation.

LICENCIÉS AUTORISÉS	Juniors Cadets 2
COMPOSITION DES ÉQUIPES	10 compétiteurs maximum sur l'ensemble des championnats - Cadets Juniors avec C2 J1 J2 sans limitation de nombre Mixité interdite Surclassement interdit
JEUNE OFFICIEL	1 Jeune Officiel par équipe qualifiée Niveau académique minimum (pastille jaune) Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être joueur lors de la compétition En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France
TYPE DE JEU	à 5
JEUNE COACH	- 1 Jeune Coach obligatoire par équipe qualifiée - Il ne peut pas être d'une autre association sportive de l'académie - Il ne peut pas être joueur lors de la compétition - En cas d'absence, l'association sportive concernée sera déclassée
NOMBRE DE JOUEURS MINIMUM SUR LE TERRAIN	3
NOMBRE DE JOUEURS SUR LA FEUILLE DE MATCH	10
NOMBRE DE JOUEURS POUR UN TOURNOI	10
BALLONS GARÇONS	Spécifique futsal taille 4 – Les ballons en feutre sont interdits
DURÉE D'UN MATCH PAR JOUR À TITRE INDICATIF	2 x 25'
SI 2 MATCHES DANS LA MÊME JOURNÉE	2 x 15'
DURÉE TOTALE DE JEU PAR JOUR	75'
MIXITÉ	Pas de mixité
CHAMPIONNAT DE FRANCE (I.A. SI POSSIBLE)	Temps de jeu décompté 2 x 12' JG

Championnat de France UNSS Futsal par équipe d'Établissement Garçons des Lycées Professionnels

- En Lycée Pro, TOUS les élèves (M2 et plus) GARÇONS DE L'ETABLISSEMENT sont autorisés à participer à l'exception des élèves **inscrits sur une liste de Sections Sportives Scolaires de football et/ou futsal**, des élèves inscrits sur les listes des Pôles Espoir ou Pôles France de la FFF, des élèves appartenant à des Centres de formation ou sur une liste fédérale fournie à l'UNSS par la FFF, des élèves apparaissant sur les listes de Haut Niveau du Ministère de la Santé et des Sports (Haut Niveau, Jeunes, Espoir).

LICENCIÉS AUTORISÉS	Minimes 2 Cadets Juniors Séniors
COMPOSITION DES ÉQUIPES	10 compétiteurs maximum sur l'ensemble des championnats - Lycée Pro GARÇONS avec M2, C1, C2, J1, J2, S sans limitation de nombre Mixité interdite
JEUNE OFFICIEL	1 Jeune Officiel par équipe qualifiée Niveau académique minimum (pastille jaune) Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être joueur lors de la compétition En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France
TYPE DE JEU	à 5
JEUNE COACH	- 1 Jeune Coach obligatoire par équipe qualifiée - Il ne peut pas être d'une autre association sportive de l'académie - Il ne peut pas être joueur lors de la compétition - En cas d'absence, l'association sportive concernée sera déclassée
NOMBRE DE JOUEURS MINIMUM SUR LE TERRAIN	3
NOMBRE DE JOUEURS SUR LA FEUILLE DE MATCH	10
NOMBRE DE JOUEURS POUR UN TOURNOI	10
BALLONS GARÇONS	Spécifique futsal taille 4 – Les ballons en feutre sont interdits
DURÉE D'UN MATCH PAR JOUR À TITRE INDICATIF	2 x 25'
SI 2 MATCHES DANS LA MÊME JOURNÉE	2 x 15'
DURÉE TOTALE DE JEU PAR JOUR	75'
MIXITÉ	Pas de mixité
CHAMPIONNAT DE FRANCE (I.A. SI POSSIBLE)	Temps de jeu décompté 2 x 12' LYCEES PRO GARÇONS

Championnat de France UNSS Excellence Futsal Minimes

Conditions de participation

Les conditions de participation applicables sont celles mentionnées dans le Règlement fédéral UNSS en vigueur et complétées par les conditions particulières suivantes :

Pourront s'inscrire toutes les équipes d'associations sportives sauf :

- Les associations sportives comportant **UN** élève inscrit sur la liste des Pôles Espoir, des Pôles France ou sur une liste fédérale fournie à l'UNSS par la Fédération Française de Football et sur les listes de Haut Niveau du Ministère des Sports (Haut Niveau, Jeunes, Espoir),
- Les associations sportives comportant un ou des élèves sous contrat **au 30/10/17** dans un club professionnel à la FFF.

Équipes d'associations sportives obligatoirement en championnat excellence

- Associations sportives ayant atteint en 2017 les ½ finales des championnats de France excellence.
- Associations sportives ¼ de finalistes 2016 et 2017 lors des championnats de France par équipes d'établissement.

LICENCIÉS AUTORISÉS	Benjamins Minimes	
COMPOSITION DES ÉQUIPES	- 10 compétiteurs maximum sur l'ensemble des championnats	
	- Mixité interdite	
	Minimes avec B3, M1, M2	
	- Nombre de joueurs pour 1 match : 10	
	- Nombre de joueurs pour 1 tournoi : 10	
JEUNE OFFICIEL	1 Jeune Officiel par équipe qualifiée Niveau académique minimum (pastille jaune) Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être joueur lors de la compétition En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France	
TYPE DE JEU	à 5	
JEUNE COACH	- 1 Jeune Coach obligatoire par équipe qualifiée - Il ne peut pas être d'une autre association sportive de l'académie - Il ne peut pas être joueur lors de la compétition - En cas d'absence, l'association sportive concernée sera déclassée	
NOMBRE DE JOUEURS MINIMUM SUR LE TERRAIN	3	
BALLONS	Spécifique futsal taille 4 – Les ballons en feutre sont interdits	
DURÉE D'UN MATCH PAR JOUR À TITRE INDICATIF	2 x 20'	
SI 2 MATCHES DANS LA MÊME JOURNÉE	2 x 12'	
DURÉE TOTALE DE JEU PAR JOUR	60'	
MIXITÉ	Pas de mixité	
CHAMPIONNAT DE FRANCE (I.A. SI POSSIBLE)	Temps décompté 2 x 10' MF	Temps décompté 2 x 12' MG

Championnat de France UNSS Lycée Excellence Futsal

Conditions de participation

Les conditions de participation applicables sont celles mentionnées dans le Règlement fédéral UNSS en vigueur et complétées par les conditions particulières suivantes :

Pourront s'inscrire les équipes d'associations sportives sauf :

- Les Associations Sportives comportant **UN** élève inscrit sur la liste des Pôles Espoir, des Pôles France ou sur une liste fédérale fournie à l'UNSS par la Fédération Française de Football et sur les listes de Haut Niveau du Ministère des Sports (Haut Niveau, Jeunes, Espoir),
- Les Associations Sportives comportant un ou des élèves sous contrat **au 30/10/17** dans un club professionnel à la FFF.

Équipes obligatoirement en championnat excellence

- Associations Sportives ayant atteint en 2017 les ½ finales des championnats de France excellence.
- Associations Sportives ¼ de finalistes 2016 et 2017 lors des championnats de France par équipes d'établissement.

LICENCIÉS AUTORISÉS	Cadets + Juniors 1ère année	
COMPOSITION DES ÉQUIPES	- 10 compétiteurs maximum sur l'ensemble des championnats	
	- Mixité interdite	
	- Lycée avec C1, C2, J1 (sans limitation de nombre)	
	- Nombre de joueurs pour 1 match : 10	
	- Nombre de joueurs pour 1 tournoi : 10	
JEUNE OFFICIEL	1 Jeune Officiel par équipe qualifiée Niveau académique minimum (pastille jaune) Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être joueur lors de la compétition En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France	
TYPE DE JEU	à 5	
JEUNE COACH	- 1 Jeune Coach obligatoire par équipe qualifiée - Il ne peut pas être d'une autre association sportive de l'académie - Il ne peut pas être joueur lors de la compétition - En cas d'absence, l'association sportive concernée sera déclassée	
NOMBRE DE JOUEURS MINIMUM SUR LE TERRAIN	3	
BALLONS	Spécifique futsal taille 4 - Les ballons en feutre sont interdits	
DURÉE D'UN MATCH PAR JOUR À TITRE INDICATIF	2 x 25'	
SI 2 MATCHES DANS LA MÊME JOURNÉE	2 x 15'	
DURÉE TOTALE DE JEU PAR JOUR	75'	
MIXITÉ	Pas de mixité	
CHAMPIONNAT DE FRANCE (I.A. SI POSSIBLE)	Temps décompté 2 x 12' Lycée Fille	Temps décompté 2 x 15' Lycée Garçon

HANDBALL

Équipe d'Établissement



minimes filles, minimes garçons et cadets

LICENCIÉS AUTORISÉS	Minimes Cadets	
COMPOSITION DES ÉQUIPES HORS SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES	12 compétiteurs maximum sur l'ensemble du championnat - MINIMES de collège avec M1, M2, C1 (1 C1 maximum sur la feuille de composition d'équipe déposée à l'accueil) - CADETS avec M2, C1 et C2 Surclassement interdit	
JEUNE ARBITRE	1 Jeune Arbitre valide par équipe qualifiée Niveau académique minimum Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être joueur lors de la compétition En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France	
JEUNE COACH	1 Jeune Coach obligatoire par équipe qualifiée. Il est non joueur.	
TYPE DE JEU	à 7	
NOMBRE DE JOUEURS MINIMUM SUR LE TERRAIN	5 ¹⁰	
NOMBRE DE JOUEURS SUR LA FEUILLE DE MATCH	12	
NOMBRE DE JOUEURS POUR UN TOURNOI	12	
	MINIMES	CADETS
BALLONS FILLES	Taille 1	
BALLONS GARÇONS	Taille 2	Taille 3
DURÉE D'UN MATCH PAR JOUR À TITRE INDICATIF	2 x 25'	2 x 30'
SI 2 MATCHES DANS LA MÊME JOURNÉE	2 x 15' ¹¹	2 x 20' ¹²
RÈGLES PARTICULIÈRES	Exclusion de 2 min et 1 temps mort par mi-temps quel que soit le temps de jeu	
DURÉE TOTALE DE JEU PAR JOUR	60'	90'
MIXITÉ	Pas de mixité	

¹⁰ Joueurs ou joueuses valides

¹¹ 2x10' si plus de 2 matches

¹² 2x15' si plus de 2 matches

Juniors Garçons

Précisions spécifiques

LICENCIÉS AUTORISÉS	Cadets Juniors
COMPOSITION DES ÉQUIPES HORS SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES	12 compétiteurs maximum sur l'ensemble du championnat JUNIORS avec C2, J1, J2 Surclassement interdit
JEUNE ARBITRE	1 Jeune Arbitre valide par équipe qualifiée Niveau académique minimum Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être joueur lors de la compétition En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France
JEUNE COACH	1 Jeune Coach obligatoire par équipe qualifiée. Il est non joueur.
TYPE DE JEU	à 7
NOMBRE DE JOUEURS MINIMUM SUR LE TERRAIN	5 ¹³
NOMBRE DE JOUEURS SUR LA FEUILLE DE MATCH	12
NOMBRE DE JOUEURS POUR UN TOURNOI	12
BALLONS GARÇONS	Taille 3
DURÉE D'UN MATCH PAR JOUR À TITRE INDICATIF	2 x 30'
SI 2 MATCHES DANS LA MÊME JOURNÉE	2 x 20' ¹⁴
RÈGLES PARTICULIÈRES	Exclusion de 2 min et 1 temps mort par mi-temps quel que soit le temps de jeu
DURÉE TOTALE DE JEU PAR JOUR	100'
MIXITÉ	Pas de mixité

¹³ Joueurs ou joueuses valides

¹⁴ 2 x 15' si plus de deux matches

Lycées Filles

Précisions spécifiques

LICENCIÉS AUTORISÉS	Minimes Cadets Juniors
COMPOSITION DES ÉQUIPES HORS SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES	12 compétiteurs maximum sur l'ensemble du championnat - LYCÉES FILLES avec M2, C1, C2, J1, J2 Surclassement interdit
JEUNE ARBITRE	1 Jeune Arbitre valide par équipe qualifiée Niveau académique minimum Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être joueur lors de la compétition En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France
JEUNE COACH	1 Jeune Coach obligatoire par équipe qualifiée. Il est non joueur.
TYPE DE JEU	à 7
NOMBRE DE JOUEURS MINIMUM SUR LE TERRAIN	5 ¹⁵
NOMBRE DE JOUEURS SUR LA FEUILLE DE MATCH	12
NOMBRE DE JOUEURS POUR UN TOURNOI	12
BALLONS FILLES	Taille 2
DURÉE D'UN MATCH PAR JOUR À TITRE INDICATIF	2 x 30'
SI 2 MATCHES DANS LA MÊME JOURNÉE	2 x 20' ¹⁶
RÈGLES PARTICULIÈRES	Exclusion de 2 min et 1 temps mort par mi-temps quel que soit le temps de jeu
DURÉE TOTALE DE JEU PAR JOUR	90'
MIXITÉ	Pas de mixité

¹⁵ Joueurs ou joueuses valides

¹⁶ 2 x 15' si plus de deux matches

HANDBALL

Excellence



Précisions spécifiques

LICENCIÉS AUTORISÉS	Benjamins 3 (2005), Minimes, Cadets, Juniors	
COMPOSITION DES ÉQUIPES	- 14 compétiteurs maximum sur l'ensemble des championnats Minimes avec M1, M2 + B3 surclassé (certificat médical obligatoire) Lycées avec C1, C2, J1	
JEUNE ARBITRE	1 Jeune Arbitre valide par équipe qualifiée Niveau académique minimum Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être joueur lors de la compétition En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France	
JEUNE COACH	1 Jeune Coach obligatoire par équipe qualifiée. Il est non joueur.	
TYPE DE JEU	à 7	
NOMBRE DE JOUEURS MINIMUM SUR LE TERRAIN	5 ¹⁷	
NOMBRE DE JOUEURS SUR LA FEUILLE DE MATCH	14	
NOMBRE DE JOUEURS POUR UN TOURNOI	14	
	MINIMES	LYCÉES FILLES - LYCÉES GARÇONS
BALLONS FILLES	Taille 1	Taille 2
BALLONS GARÇONS	Taille 2	Taille 3
DURÉE D'UN MATCH PAR JOUR À TITRE INDICATIF	2 x 25'	2 x 30'
SI 2 MATCHES DANS LA MÊME JOURNÉE	2 x 15' ¹⁸	2 x 20' ¹⁹
RÈGLES PARTICULIÈRES	Exclusion de 2 min et 1 temps mort par mi-temps quel que soit le temps de jeu	
DURÉE TOTALE DE JEU PAR JOUR	60'	90'
MIXITÉ	Pas de mixité	

¹⁷ Joueurs ou joueuses valides

¹⁸ 2x10' si plus de 2 matches

¹⁹ 2x15' si plus de 2 matches

RUGBY²⁰

Équipe d'Établissement



minimes G et F et cadets

Précisions spécifiques

LICENCIÉS AUTORISÉS	Minimes Cadets	
COMPOSITION DES ÉQUIPES HORS SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES	13 ²¹ compétiteurs maximum sur l'ensemble du championnat - minimes avec M1, M2, C1 (2 C1 maximum dans la composition d'équipe) Surclassement interdit - cadets avec M2, C1, C2 Surclassement interdit	
JEUNE ARBITRE	1 Jeune Arbitre valide par équipe qualifiée Niveau académique minimum Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être joueur lors de la compétition En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France	
JEUNE COACH	1 Jeune Coach obligatoire par équipe qualifiée. Il est non joueur.	
TYPE DE JEU	à 7	
NOMBRE DE JOUEURS MINIMUM SUR LE TERRAIN	5	
NOMBRE DE JOUEURS SUR LA FEUILLE DE MATCH	13	
NOMBRE DE JOUEURS POUR UN TOURNOI	13	
	Minimes	Cadets
BALLONS	Taille 4 (Garçon et Fille)	Taille 5
DURÉE D'UN MATCH PAR JOUR À TITRE INDICATIF	4 x 10' (pas de période supérieure à 15')	4 x 12'
SI 2 MATCHES DANS LA MÊME JOURNÉE	2 x 10'	2 x 12'
DURÉE DES MATCHES AU CHAMPIONNAT DE FRANCE	2 x 6'	2 x 6'
DURÉE TOTALE DE JEU PAR JOUR	60'	70'
TAILLE DES TERRAINS	½ Terrain 55m de long sans les en buts sur 45m de large (+ ou - 5m)	
MIXITÉ	Pas de mixité	

²⁰ Le règlement appliqué est contenu dans le fascicule « Je suis Jeune Officiel en Rugby »

Juniors

Précisions spécifiques²²

LICENCIÉS AUTORISÉS	Cadets Juniors
COMPOSITION DES ÉQUIPES HORS SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES	13 ²³ compétiteurs maximum sur l'ensemble du championnat - juniors avec C2, J1, J2
JEUNE ARBITRE	1 Jeune Arbitre valide par équipe qualifiée Niveau académique minimum Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être joueur lors de la compétition En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France
JEUNE COACH	1 Jeune Coach obligatoire par équipe qualifiée. Il est non joueur.
TYPE DE JEU	à 7
NOMBRE DE JOUEURS MINIMUM SUR LE TERRAIN	5 ⁴
NOMBRE DE JOUEURS SUR LA FEUILLE DE MATCH	13
NOMBRE DE JOUEURS POUR UN TOURNOI	13
BALLONS	Taille 5
DURÉE D'UN MATCH PAR JOUR À TITRE INDICATIF	4 x 7'
SI 2 MATCHES DANS LA MÊME JOURNÉE	2 x 7'
DURÉE DES MATCHES AU CHAMPIONNAT DE FRANCE	2 x 7'
DURÉE TOTALE DE JEU PAR JOUR	60'
TAILLE DES TERRAINS	Terrain Normal
MIXITÉ	Pas de mixité

²² **ATTENTION** :

- championnat national des lycées agricoles : 28 et 29 mars 2017 à Carcassonne (20 lycées agricoles sélectionnés)

²³ Joueurs VALIDES

Lycées Filles²⁴

Précisions spécifiques

LICENCIÉS AUTORISÉS	Minimes Cadettes Juniors
COMPOSITION DES ÉQUIPES HORS SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES ²⁵	13 ²⁶ compétitrices maximum sur l'ensemble du championnat - lycées filles avec C1, C2, J1, J2 (2 J2 maximum sur la feuille de match) Surclassement interdit des M2
JEUNE ARBITRE	1 Jeune Arbitre valide par équipe qualifiée Niveau académique minimum Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être joueur lors de la compétition En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France
JEUNE COACH	1 Jeune Coach obligatoire par équipe qualifiée. Il est non joueur.
TYPE DE JEU	à 7
NOMBRE DE JOUEURS MINIMUM SUR LE TERRAIN	5 ⁵
NOMBRE DE JOUEURS SUR LA FEUILLE DE MATCH	13
NOMBRE DE JOUEURS POUR UN TOURNOI	13
BALLONS	Taille 4
DURÉE D'UN MATCH PAR JOUR À TITRE INDICATIF	4 x 7'
SI 2 MATCHES DANS LA MÊME JOURNÉE	2 x 7'
DURÉE DES MATCHES AU CHAMPIONNAT DE FRANCE	2 x 7'
DURÉE TOTALE DE JEU PAR JOUR	60'
TAILLE DES TERRAINS	Terrain normal moins 5 mètres de chaque côté
MIXITÉ	Pas de mixité

²⁴ **ATTENTION :**

- championnat national des lycées agricoles : 28 et 29 mars 2017 à Carcassonne (20 lycées agricoles sélectionnés)

²⁵ Les équipes constituées d'élèves de collèges sont autorisées à participer à ce championnat

²⁶ Joueuses VALIDES



Championnats de France UNSS Excellence Rugby à 10 **Minimes Garçons et Lycées Garçons**

Conditions de participation

Les conditions de participation applicables sont celles mentionnées dans le Règlement Fédéral UNSS en vigueur et complétées par les conditions particulières suivantes.

Pourront s'inscrire toutes les équipes sauf :

- Les équipes comportant au moins **UN** élève inscrit sur la liste des Pôles France ou sur une liste fédérale fournie à l'UNSS par la Fédération sportive concernée,
- ou au moins **UN** élève appartenant à des Centres de formation ou de préformation,
- ou au moins **UN** élève apparaissant sur les listes de Haut Niveau du Ministère des Sports (Haut Niveau, Jeunes, Espoir).

Associations Sportives obligatoirement en championnat Excellence

- Les **Associations Sportives** ayant atteint en 2017 les ½ finales des championnats de France Excellence.
- Les **Associations Sportives** ¼ de finaliste 2016 et 2017 lors des championnats de France par Équipes d'Établissement.

LICENCIÉS AUTORISÉS	Minimes Cadets
COMPOSITION DES ÉQUIPES	- 16 à 18 ²⁷ compétiteurs OBLIGATOIRES sur l'ensemble du championnat de France ²⁸ Une seule ½ temps de repos par jour Une équipe présente avec 15 compétiteurs ou moins sera interdite de jouer Mixité interdite - Minimes avec M1, M2 Surclassement interdit des B3 - Lycées avec C1, C2, J1 Surclassement interdit des M2
JEUNE ARBITRE	1 Jeune Arbitre valide par équipe qualifiée Niveau académique minimum Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être joueur lors de la compétition En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France
JEUNE COACH	1 Jeune Coach obligatoire par équipe qualifiée. Il est non joueur.
TYPE DE JEU	à 10
NOMBRE DE JOUEURS MINIMUM SUR LE TERRAIN	10 ⁶ (sauf carton)

²⁷ Joueurs VALIDES

²⁸ **15** joueurs **MINIMUM** pour les championnats inter-académiques

	Minimes	Lycées
DURÉE D'UN MATCH PAR JOUR À TITRE INDICATIF	4 x 10'	4 x 15'
SI 2 MATCHES DANS LA MÊME JOURNÉE	2 x 10'	2 x 15'
DURÉE DES MATCHES AU CHAMPIONNAT DE FRANCE	2 x 10'	2 x 10'
TEMPS DE JEU MAXIMUM PAR JOUEUR	Voir Règlement UNSS à 10	
BALLON	Taille 5	Taille 5
TAILLE DES TERRAINS	Terrain normal moins les 5m de chaque côté	Terrain normal
MIXITÉ	Pas de mixité	

Championnats de France UNSS Excellence Rugby à 7 Minimes Filles et Lycées Filles

LICENCIÉES AUTORISÉES	Benjamines Minimes Cadettes	
COMPOSITION DES ÉQUIPES	- 10 à 13 ²⁹ compétitrices OBLIGATOIRES sur l'ensemble du championnat de France. Une équipe présente avec 9 compétitrices ou moins sera interdite de jouer - Minimes de collège avec M1, M2 + B3 surclassée (présentation obligatoire d'un certificat médical de surclassement) - Lycées avec C1, C2, J1	
JEUNE ARBITRE	1 Jeune Arbitre valide par équipe qualifiée Niveau académique minimum Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être joueur lors de la compétition En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France	
JEUNE COACH	1 Jeune Coach obligatoire par équipe qualifiée. Il est non joueur.	
TYPE DE JEU	à 7	
NOMBRE DE JOEUSES MINIMUM SUR LE TERRAIN	5 ⁸	
	Minimes	Lycées
DURÉE D'UN MATCH PAR JOUR À TITRE INDICATIF	(pas de période supérieure à 15') 4 x 10'	(pas de période supérieure à 15') 4 x 12'
SI 2 MATCHES DANS LA MÊME JOURNÉE	2 x 10'	2 x 12'
DURÉE DES MATCHES AU CHAMPIONNAT DE FRANCE	2 x 6'	2 x 7'
BALLON	Taille 4	
TAILLE DES TERRAINS	½ Terrain 55m de long sans les en buts sur 45m de large (+ ou - 5m)	Terrain normal moins les 5m de chaque côté
MIXITÉ	Pas de mixité	

²⁹ Joueuses VALIDES

VOLLEYBALL

Équipe d'Établissement



Championnats de France UNSS Équipes d'Établissement Volleyball à 4 Minimes, Cadets, Juniors Garçons et Lycées Filles

LICENCIÉS AUTORISÉS	Minimes Cadets Juniors
COMPOSITION DES ÉQUIPES HORS SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES	6 compétiteurs maximum sur l'ensemble du championnat <ul style="list-style-type: none"> - minimes avec M1, M2, C1 (1 C1 maximum dans la composition d'équipe) Surclassement interdit des B3 - cadets avec M2, C1, C2 Surclassement interdit des M1 - juniors avec C2, J1, J2 - Lycées Filles avec M2, C1, C2, J1, J2 Surclassement interdit des M1
JEUNE ARBITRE	1 Jeune Arbitre valide par équipe qualifiée Niveau académique minimum Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être joueur lors de la compétition En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France
TYPE DE JEU	à 4
JEUNE COACH	1 Jeune Coach obligatoire par équipe qualifiée. Il est non joueur.
NOMBRE DE JOUEURS MINIMUM SUR LE TERRAIN	4
NOMBRE DE JOUEURS SUR LA FEUILLE DE MATCH	6
NOMBRE DE JOUEURS POUR UN TOURNOI	6
BALLON	MOLTEN
NOMBRE DE SETS POUR UN MATCH PAR JOUR	3 sets gagnants
NOMBRE DE SETS SI 2 MATCHES DANS LA MÊME JOURNÉE	2 sets gagnants
NOMBRE DE SETS AU CHAMPIONNAT DE FRANCE	2 sets gagnants
MIXITÉ	Pas de mixité

	MINIMES	CADETS	JUNIORS	LYCÉES FILLES
HAUTEUR DES FILETS	F : 2,10 G : 2,24	G : 2,35	G : 2,43	F : 2,24
TAILLE DES TERRAINS	7m x 14m			

Championnats de France UNSS Excellence Volleyball à 6 Minimes, Lycées Garçons et Filles

Conditions de participation

Les conditions de participation applicables sont celles mentionnées dans le Règlement Fédéral UNSS en vigueur et complétées par les conditions particulières suivantes :

Pourront s'inscrire toutes les équipes sauf :

- Les équipes comportant au moins **UN** élève inscrit sur la liste des Pôles Espoir, des Pôles France,
- ou sur une liste fédérale fournie à l'UNSS par la Fédération sportive concernée,
- ou au moins **UN** élève appartenant à des Centres de formation ou de préformation et sur les listes de Haut Niveau du Ministère des Sports (Haut Niveau, Jeunes, Espoir).

Associations Sportives obligatoirement en championnat Excellence

- Les Associations Sportives ayant atteint en 2017 les ½ finales des championnats de France Excellence,
- Les Associations Sportives ¼ de finaliste 2016 et 2017 lors des championnats de France par Équipes d'Établissement.

LICENCIÉS AUTORISÉS	Benjamins Minimes Cadets Juniors
COMPOSITION DES ÉQUIPES	- 12 compétiteurs maximum sur l'ensemble du championnat - Mixité interdite Minimes avec M1, M2 + B3 surclassé (présentation obligatoire d'un certificat médical de surclassement) <ul style="list-style-type: none">- Nombre de joueurs pour 1 match : 12- Nombre de joueurs pour 1 tournoi : 12- Nombre de sets (si 1 seul match dans la journée) : 3 sets gagnants- Nombre de sets en tournoi : 2 sets gagnants Lycées avec C1, C2, J1 <ul style="list-style-type: none">- Nombre de joueurs pour 1 match : 12- Nombre de joueurs pour 1 tournoi : 12- Nombre de sets (si 1 seul match dans la journée) : 3 sets gagnants- Nombre de sets en tournoi : 2 sets gagnants
JEUNE ARBITRE	1 Jeune Arbitre par équipe qualifiée Niveau académique minimum Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être joueur lors de la compétition En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France
JEUNE COACH	1 Jeune Coach obligatoire par équipe qualifiée. Il est non joueur.